

AUTUN MORVAN TOURISME

BROCHURE GROUPES 2022





Au cœur de la Bourgogne, dans l'écrin de verdure que nous offre le Parc Naturel Régional du Morvan, le territoire du Grand Autunois Morvan est une destination qui ravira les indécis.

Des espaces naturels préservés pour vous ressourcer mais aussi de nombreuses activités (randonnées, vtt, vélorail, canoë, artisanat, spectacles...).

Blottie entre le majestueux Mont Beuvray et les vignes du Couchois, Autun : la ville à la campagne !

Forte de son histoire, Autun, ancienne cité gallo-romaine, offre une richesse patrimoniale incroyable tout en conservant le charme si particulier des petites villes pittoresques.

Qui dit Bourgogne dit terroir ! Profitez de votre passage dans la région pour tester et déguster les spécialités bourguignonnes (escargots, foie gras, vins, moutarde...).



EN BREF, UNE SEULE DESTINATION POUR TOUTES VOS ENVIES !

SERVICE GROUPES : QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le service groupes est là pour vous concocter un programme selon vos attentes, vos envies et votre budget.

Simple visite guidée, excursion à la journée ou séjour de plusieurs jours, tout est possible !

LES AVANTAGES DU SERVICE GROUPES

1 seul interlocuteur

Inutile de prendre contact avec chaque prestataire, de négocier les tarifs et de faire des relances. Le service groupes s'occupe de tout. Vous économisez du temps.

1 expert de la destination

Le Grand Autunois Morvan et ses prestations n'ont pas de secrets pour nous. Profitez de notre expérience et de nos conseils pour organiser une visite à votre image, loin des sentiers battus.

1 organisme professionnel

L'Office de Tourisme est immatriculé auprès d'Atout France (Ministère du Tourisme) pour la commercialisation de prestations et forfaits touristiques.

1 prix négocié

Le service groupes a des accords avec ses prestataires touristiques, ce qui lui permet de vous proposer le meilleur rapport qualité/prix.

Cette brochure est une publication de l'Office de Tourisme - 13 rue Général Demetz 71400 AUTUN
Editions 2021

Directrice de publication : Christelle Borrot - Conception & Création : Christelle Borrot & Elodie Rivière -

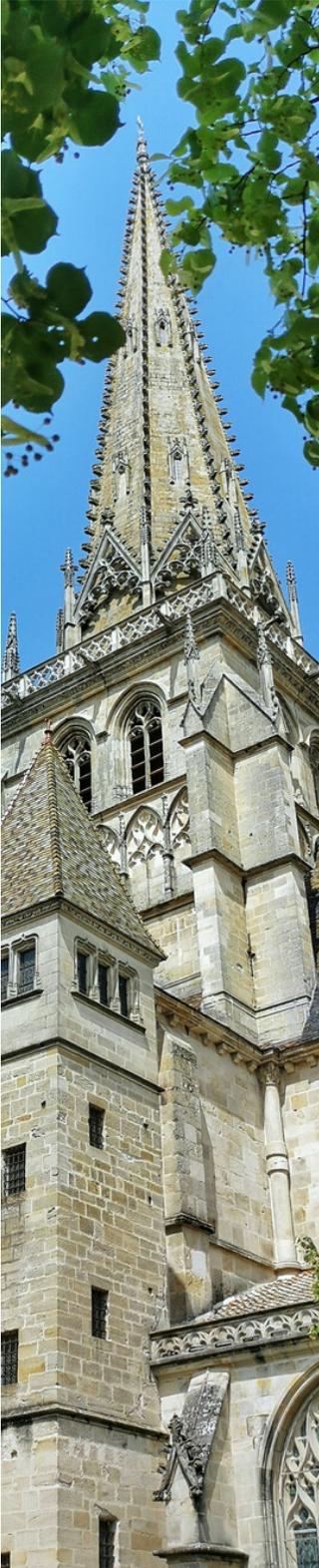
Rédaction : Audrey Genet & Elodie Rivière

N°SIRET 45263910700021 - N° immatriculation IM071110013

Crédits photos : JFL Photography, Jean-Marc Schwartz, Aurélie Stapf, ville d'Autun/CCGAM, Delphine Jeannin, Christelle Borrot, Elodie Labrosse, Antoine Maillier@Bibracte, Musée de Enfants de Troupe, Château de Sully, Château de Couches, @Globetrekkeuse, entreprise Neyrat, Manufacture Perrin, Air Escargot, Eric Guyot, Pixabay, festival les Nuits du Mont Rome, On Situ, Les Coflocs, Céline Champcourt

Des variations de tarifs et de contenus peuvent intervenir. Veuillez prendre connaissance de nos Conditions Générales de Vente à la fin de cette brochure.

SOMMAIRE



Page 3 : Le territoire

Page 4 : Les visites guidées d'Autun

Page 5 : Le patrimoine

Page 10 : Les produits du terroir et les dégustations

Page 13 : Les activités sportives et de pleine nature

Page 16 : L'artisanat

Page 18 : Les spectacles et événements

Page 19 : La boutique

Page 20 : Un service sur-mesure

Page 21 : Nous contacter et nos conditions

LE TERRITOIRE



COMMENT SE RENDRE A AUTUN ?



En TGV Paris-Lyon / Lyon-Paris :
Arrêt gare TGV Le Creusot Montchanin :
Paris 1h20, Lyon 0h40 puis navette Mobigo
Ligne LR706 pour Autun



En voiture ou en autocar :
Depuis Paris A6/N81 : 3h20
Depuis Lyon A6/ D978 - 2h
Depuis Dijon A38/N81 : 1h
Depuis Beaune D973 : 0h45
Depuis Nevers D978 : 1h30
Depuis Chalon-sur-Saône D978 : 0h45



En avion :
Aérodrome de Autun - Bellevue

LES VISITES GUIDÉE D'AUTUN

Découvrez tous les secrets de la Ville d'Autun grâce au récit passionné et passionnant de votre guide-conférencier : ses vestiges imposants quand elle était encore Augustodunum, cité gallo-romaine ou ses ruelles médiévales qui serpentent autour de la majestueuse cathédrale Saint-Lazare.

À partir de 110€

Majoration les dimanches et jours fériés.
Location de bus et de mini-van possible.
Visite en français, anglais, allemand, espagnol ou italien.



AUTUN, TOUTE UNE HISTOIRE

Monuments gallo-romains et cathédrale Saint-Lazare.

Bus et pédestre

 2h ou 3h



SAINT-LAZARE, COEUR DE VILLE MÉDIÉVALE

Cathédrale Saint-Lazare et hauts quartiers.

Pédestre

 2h



AUGUSTODUNUM « SOROR ET AEMULA ROMAE »

Monuments gallo-romains.

Bus

 2h



À LA DÉCOUVERTE D'AUGUSTODUNUM

Monuments gallo-romains et salles d'archéologie du Musée Rolin.

Bus et pédestre

Fermé les mardis

 2h ou 3h



LAISSEZ-VOUS CONTER LA CATHÉDRALE

Cathédrale Saint-Lazare et salles médiévales du Musée Rolin.

Pédestre **Fermé les mardis**

 2h ou 3h



VISITE SUR MESURE DE LA VILLE

Composez vous-même votre itinéraire dans la ville et profitez d'une visite unique.

Bus et pédestre

 2h ou 3h ou journée complète

Découvrez également la ville en petit train touristique. Prenez place dans l'un de ses wagons et visitez Autun au rythme des rues pavées.



LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Du 19/06 au 21/09

 45 min

LE PATRIMOINE

LES MUSÉES

ESPACE GISLEBERTUS

 Autun

Cet espace d'interprétation du Patrimoine s'organise autour de technologies numériques (écrans tactiles, projection sur maquette, film en 3D) pour vous expliquer la ville autrement.

Ouvert du 01/04 au 30/09 - Visite libre

MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE

 Autun

Collections d'insectes, d'oiseaux, de coquillages, d'herbiers, d'échantillons fossiles, etc., le Muséum d'Histoires Naturelles d'Autun répertorie plus de 800 000 références.

MUSÉE ROLIN

 Autun

Maison natale de Nicolas Rolin, Chancelier des Ducs de Bourgogne, le musée abrite des collections allant de l'Antiquité à nos jours.

MUSÉE NATIONAL DES ENFANTS DE TROUPE

 Autun

Ce lieu de mémoire retrace plus de 125 ans d'histoire militaire, à travers la vie quotidienne des élèves et de remarquables collections (tenues, uniformes, insignes, décorations...).

Pièce d'identité obligatoire

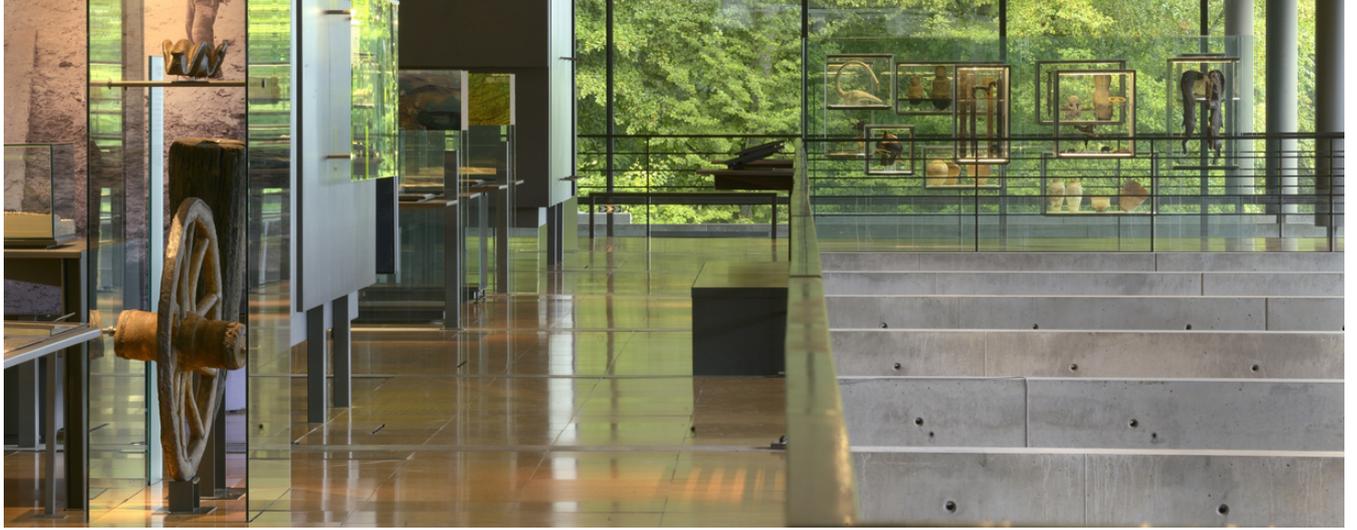
MUSÉE LAPIDAIRE

 Autun

Ce musée regroupe de riches collections antiques et médiévales, dans une chapelle du XII^{ème} siècle.

Possibilité de visiter les musées ci-dessus accompagné d'un guide-conférencier.

À partir de 110€



LES MUSÉES

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE BIBRACTE

 Saint-Léger-sous-Beuvreay

Le Mont Beuvray garde en mémoire 2000 ans d'histoire, dont celle de l'oppidum de Bibracte, présenté dans ce musée vivant.

Visites thématiques avec ateliers possibles

MUSÉE DU PATRIMOINE ORAL

 Anost

Ce musée atypique collecte, sauvegarde et transmet aux générations futures le patrimoine oral de notre région. Focus sur les histoires et légendes des veillées d'autrefois...

LA MAISON DES GALVACHERS

 Anost

L'exposition présente l'histoire et les techniques de ces meneurs de bœufs, dont le départ et le retour constituaient une fête et rythmaient la vie de nombreux villages.

MUSÉES DE LA MAISON DU PARC

 Saint-Brissson

Vous êtes plutôt « ancien combattant » ? Le Musée de la Résistance en Morvan vous présente le rôle et l'importance que la Résistance a eu dans la région durant la Seconde Guerre mondiale. Ou plutôt « adepte des traditions » ? Le Musée des Hommes et des Paysages vous fait voyager à travers l'histoire du Morvan (la vie quotidienne des habitants, leur savoir-faire, etc.) et ses paysages.

Mais également :

Musée du Compagnonnage, Destination Autun, Muséoparc d'Alésia, Musée de l'Hôtel-Dieu de Beaune, etc.

Nous consulter

LES CHÂTEAUX

Mais également :

Château de Savigny-le-Vieux, Château de la Verrerie du Creusot, Château de Meursault...

Nous consulter



CHÂTEAU DE SULLY



Sully

Découvrez ce joyau du patrimoine bourguignon : quatre tours carrées, douves en eau et cour intérieure de style Renaissance.

Les + : pause gourmande, apéritif en terrasse, déjeuner bourguignon, etc.



CHÂTEAU DE COUCHES



Couches

Forteresse médiévale bâtie sur un piton rocheux, avec son logis, sa tour et ses souterrains, le Château dit "de Marguerite de Bourgogne" veille sur le petit village de Couches.

Les + : dégustation de vins, restaurant, salles de séminaire, chambres d'hôtes.



CHÂTEAU D'ÉPIRY



Saint-Emiland

Lieu de naissance de Roger de Rabutin, cousin de Madame de Sévigné, le château d'Épiry vous conte son évolution historique et architecturale au fil des siècles. Voyagez dans le temps, du XIIIème siècle à nos jours.



CHÂTEAU DE MORLET



Morlet

Inscrit au registre des monuments historiques, le château de Morlet et son parc sont un petit havre de paix où chaque pierre raconte un bout de ses huit siècles d'existence.

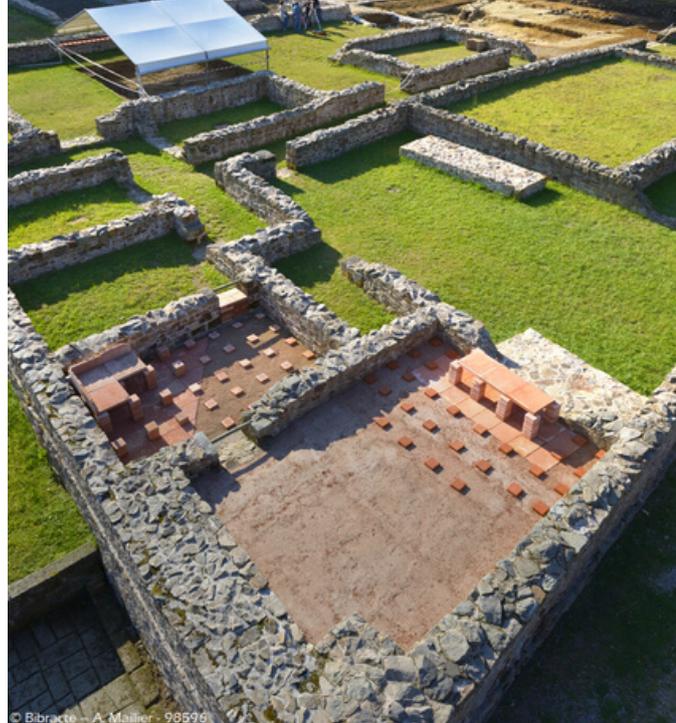
LES SITES TOURISTIQUES

SITE ARCHÉOLOGIQUE DE BIBRACTE



Saint-Léger-Sous-Beuvray

Sur les hauteurs du Mont Beuvray se déploie l'ancien oppidum de Bibracte. Venez découvrir le passé enfoui et les secrets dévoilés.



TEMPLE BOUDDHISTE PALDENSHANGPA



La Boulaye

Immergez-vous en plein cœur de l'Himalaya ! C'est pourtant bien en Bourgogne que ce temple des mille bouddhas a été construit. Calme, sérénité et ressourcement garantis.

CITY GAME



Autun

Muni de votre kit d'aventurier, vous partez à l'assaut du quartier médiéval. Votre mission ? Retrouver la Pierre du Savoir qui y est cachée. D'énigmes en casse-têtes, la découverte de la ville sera riche en rebondissements.





LE PATRIMOINE MINIER

MUSÉE DE LA MINE, DE LA VERRERIE ET DU CHEMIN DE FER

 Epinac

La vie des mineurs n'aura plus aucun secret pour vous !

Entre le processus de création du charbon, les techniques de travail relatives à l'exploitation minière, le matériel utilisé, etc., tout vous sera dévoilé.

Prenez le train en marche car il est aussi question du quatrième chemin de fer français qui servait aux industries épinacoises jusqu'en 1976.



MAISON DU MINEUR DITE DE LA SOEUROTTE

 Epinac

Vous souhaitez savoir comment vivaient les mineurs ? Cette reconstitution fidèle d'un logement typique de mineur vous en donnera une idée.

VISITES GUIDÉES D'ÉPINAC

 Epinac  1h

Ancienne ville industrielle et minière, Epinac est dotée de nombreux bâtiments qui témoignent de ce passé. Le Puits Hottinguer est le vestige le plus imposant et emblématique de la cité.

Mais également :

Musée de la Mine de Blanzky, circuit des gueules noires, etc.

Nous consulter

LE PATRIMOINE NATUREL

LA ROSERAIE DES VILLAGES DE FRANCE

 La Celle-en-Morvan

Le parfum de millier de rosiers embaume les 6000 m² de jardin. Une déambulation bucolique et envoiante, à la découverte des rosiers des villages de France.

LE TERROIR

LA FERME DE LA NOUE

 Antully

Suivez le parcours de l'escargot, de la naissance à la mise en bouche en passant par la nurserie, le laboratoire et la dégustation.

De mai à octobre

L'ESCARGOT MORVANDIAU

 Barnay

Grâce à cette visite-dégustation, vous saurez tout sur l'escargot, ses particularités, les méthodes d'élevage et l'avantage de l'héliciculture.

De mi-mai à mi-septembre



ALÔSNYS

 Curgy

Cet éco-centre pédagogique spécialisé en agroécologie et permaculture partage ses connaissances en environnement et développement durable via de nombreux aménagements : jardin mandala, ferme pédagogique, potager, plantes aromatiques etc.





LA CHÈVRERIE DES TERRES CHAUDES

 La Boulaye

Yohan vous accueille au sein de son exploitation pour vous faire découvrir le métier et toutes les étapes de fabrication des fromages et produits laitiers.

CELLIER BENOÎT LALY

 Autun

Cette maison familiale transmet son savoir-faire viticole depuis 9 générations.

45 personnes maximum

CAVEAU DU CHÂTEAU DE COUCHES

 Couches

Le château possède des vignes et produit son propre vin. Découvrez l'appellation locale « Côtes du Couchois ». Santé !

Les + : Nouveauté 2021 : Atelier vins

DOMAINE GILLES LABRY

 Saisy

Vigneron de père en fils depuis 4 générations, ce domaine installé dans la ferme Latour du XVIIIème siècle propose une viticulture traditionnelle respectueuse de l'environnement.





FERME DE RIVAUT

 Autun

Cette exploitation familiale d'élevage de canards gère de A à Z le processus de fabrication du foie gras, de l'élevage à la transformation du produit fini.

Les + : repas du terroir

LES CONFITURIERS DU MORVAN

 La Celle-en-Morvan

Mathieu vous dévoile le procédé de fabrication artisanale de ses confitures, de la réception des fruits de saison à l'étiquetage des pots en passant par la cuisson en cuve de cuivre.



LE MOULIN DE LA PETITE VERRIÈRE

 La Petite Verrière

Dans un cadre apaisant, au cœur du Parc Naturel Régional du Morvan, venez découvrir cette pisciculture et son élevage de truites.

Les + : restauration, mini-golf et domaine de pêche de 10 ha

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE PLEINE NATURE



RANDONNÉE VTT ACCOMPAGNÉE

 2h30

Découvrez le Morvan autrement grâce à Ludwig, votre moniteur, qui vous conduira sur des petits sentiers adaptés à votre niveau (kilomètres, dénivelé, etc.).



COURSE D'ORIENTATION À VÉLO

 3h

 Autun

Allier la balade à vélo au jeu, rien de tel pour renforcer l'esprit d'équipe ! À vous de trouver le meilleur itinéraire pour poinçonner les balises, mais prenez garde au temps imparti.

Les + : de nombreuses balades et animations autour du vélo



DESCENTE VTT

 Autun

Enfourchez un VTT de descente pour vous mesurer aux 1500 mètres de pistes avec des pentes de 6 à 12%.



LE VÉLORAIL DU MORVAN

 2h15

 Cordesse

Profitez des anciennes voies ferrées désaffectées pour découvrir la région autrement. L'assistance électrique vous permet de profiter pleinement du paysage sans trop d'efforts.



QUAD VIGNES & CHÂTEAUX

 1h à 3h

Pour arpenter les vignes bourguignonnes, choisissez votre monture ! Quad pour les plus sportifs, buggy pour les autres. Sortez des sentiers battus, la Côte du Couchois n'attend plus que vous !

Les + : balade commentée en buggy par votre chauffeur Samuel



RANDONNÉE ACCOMPAGNÉE

Accompagné d'un guide conférencier, partez à la découverte de la campagne environnante. Des forêts du Morvan aux vignes du Couchois, pour quelques heures, la journée ou tout un circuit, cette formule s'adapte à vos envies.

VISITES GUIDÉES VERSION RANDO

 Autun

« Au fil de l'eau » : Partez crapahuter le long de l'ancien Aqueduc.
« Le long de l'Arroux » : Randonnez le long de la rivière l'Arroux.

 3h
 2h

RANDO - DÉGUSTATION

 Autun

Partez en randonnée accompagnée et terminez par une petite dégustation de produits du terroir et/ou de vins de Bourgogne.





L'ÉCHAPPÉE MORVAN D'AILES

 2h

 Saint-Léger-Sous Beuvray

Les rapaces de Maud et Julien vous accompagnent en balade. Ils vous survolent, vous frôlent, en toute liberté. Venez vivre un moment de connexion totale avec la nature !

Les + : team building, incentive...



VOL EN MONTGOLFIÈRE

 3h/4h

 Autun

Prenez de la hauteur, dépassez les nuages et découvrez la ville d'Autun d'un tout autre point de vue ! Survolez le théâtre romain, la Cathédrale Saint-Lazare, la rivière de l'Arroux, etc. où le vent voudra bien vous porter.



BATEAU MORVAN

 45 min

 Lac des Settons

Le lac des Settons n'attend que vous ! Il vous racontera son histoire, le flottage du bois et l'activité du Parc du Morvan.

De Pâques à fin septembre



ESPACE SPORT NATURE

 Autun

Canoë, kayak, paddle, planche à voile... à vive allure ou tout en douceur, à la force des bras ou porté par le vent, à vous de choisir votre embarcation !



L'ARTISANAT

FABRIQUE DE PARAPLUIE NEYRAT 1852

 Autun

Qualité, élégance et authenticité sont les maîtres-mots de l'entreprise Neyrat, fabrique de parapluies haut-de-gamme. Les couturières partagent avec vous leur savoir-faire, selon des gestes ancestraux transmis de génération en génération.

 1h30

MANUFACTURE PERRIN

 Montceau-Les-Mines

Découvrez un lieu unique où créativité, couleurs et matières vous enchanteront. La Manufacture Perrin vous dévoile les secrets de fabrication des chaussettes et collants «made in France».

 45 min





SABOTERIE MARCHAND

 Gouloux

Voici une fabrique qui vous montre et démontre les méthodes traditionnelles de confection du sabot en bois.

 1h

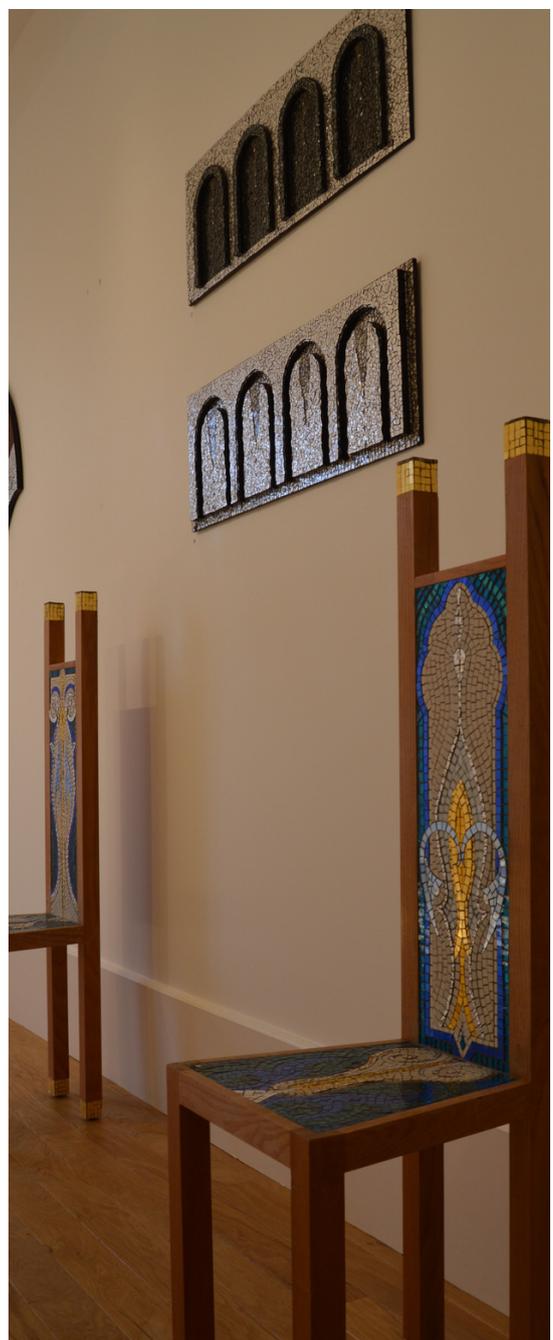
GALERIE D'ART ELAINE GOODWIN

 Couches

Artiste de renommée internationale, Elaine Goodwin vous présente ses œuvres en mosaïque selon l'exposition du moment. Laissez-vous subjugué par la brillance et la lumière de son art.

Mais également :
Gaby du Jeu, le Cellier des arts...

Nous consulter



LES SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS



AUGUSTODUNUM



Autun

Courses de chars, druides gaulois, centurions romains, etc. Le spectacle d'Augustodunum, fresque historique en son et lumière, va vous en mettre plein la vue. Prenez place dans le mythique théâtre romain et remontez le temps !

Fin juillet - début août

FESTIVAL JAZZ À COUCHES



Couches

Gardez le rythme ! Trompettes, saxophones et contrebasses font vibrer la nuit bourguignonne. Déhancez-vous aux sons jazzy et blues de groupes locaux et internationaux.

1er week-end de juillet



FESTIVAL DES NUITS DU MONT ROME



Saint-Sernin-du-Plain

Danseurs, chanteurs et musiciens prennent leurs quartiers, pour quelques soirs de musique et de poésie, au sommet du Mont Rome. Yeux ouverts sur la vue exceptionnelle à 180 degrés ou fermés pour ressentir l'émotion des mélodies, le ciel sert de dôme à cette « salle » de spectacles.

Mi-juillet

LA BOUTIQUE

VOUS AVEZ RÉSERVÉ UNE PRESTATION AVEC NOTRE SERVICE GROUPES ?

Bénéficiez d'une réduction de 5% sur l'achat des produits de la boutique.

Petits souvenirs de la région, guides touristiques ou de randonnées, parapluies «made in Autun», cartes postales des monuments, livrets-jeux pour enfants, farandole de produits du terroir (moutardes, anis, confitures, terrines, miels, bières...), faites un détour par notre boutique !

L'espace boutique est aménagé à l'accueil de l'Office de Tourisme à Autun.



UN SERVICE SUR-MESURE

Cette brochure pour la clientèle groupes vous présente les différentes visites possibles sur le territoire du Grand Autunois Morvan et dans les environs.

Elle propose également des suggestions d'excursion et de séjour clé en main. Mais notre service groupes, c'est bien plus que cela !



Nous pouvons prendre en charge :

Votre hébergement

Hôtel en centre-ville, gîte en pleine campagne, hébergement collectif...

Votre restaurant

Traditionnel avec une cuisine du terroir, gastronomique aux mets raffinés, à la bonne franquette ou plus délicat. Les repas que nous vous proposons sont préparés selon un menu unique pour le groupe, avec ¼ vin et café compris.

La location d'un bus ou d'un mini-van

Pour une visite guidée de la ville ou pour vadrouiller dans le secteur, pour quelques heures ou plusieurs jours, laissez les voitures au garage et louez votre bus auprès de notre service.

Profitez de nos bonnes adresses : il y en a pour tous les goûts et tous les budgets !

NOUS CONTACTER ET NOS CONDITIONS

VOTRE INTERLOCUTRICE

Elodie

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.



PAR COURRIER

Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan
Service Groupes
13 rue du Général Demetz
71400 AUTUN



PAR MAIL

groupes@autun-tourisme.com



PAR TÉLÉPHONE

+33 (0)3 85 86 80 89



SUR LE WEB

www.autun-tourisme.com



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@InstantAutun



@Autun Morvan Tourisme



Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan



Autun Morvan Tourisme

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art.1er – PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 du code du tourisme, et ses clients.

Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan et qui forme, avec les présentes conditions générales de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DEFINITIONS

Vendeur : désigne l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan, organisme local de tourisme, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 du code du tourisme.

Prestation touristique : désigne un service de voyage ou un service touristique ou un forfait touristique ou une prestation de voyage liés tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique...)

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Art.3 - INFORMATIONS PREALABLES OU PRECONTRACTUELLES

3.1 – PRESTATIONS

Les Offices de Tourisme autorisés, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations.

3.2 – PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Contrat de réservation remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engageant le Vendeur.

3.3 – MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.4 – PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le document d'information préalable.

Art.4 – RESERVATION ET CONCLUSION DU CONTRAT

4.1 – RESERVATION

Le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales de vente.

4.2 – PAIEMENT

La réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte de 30% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur et un exemplaire du Contrat signé, avant la date limite mentionnée sur le projet, par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique. Si le Client ne verse pas le solde avant cette date, il est considéré comme ayant annulé sa réservation. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué. Le Client se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 7 ci-après.

4.3 – FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

4.4 – ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

4.5 – INSCRIPTION TARDIVE

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

4.5 – REVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.5 – DEROULEMENT DE LA PRESTATION TOURISTIQUE OU DU SEJOUR

5.1 – DUREE

Le Client signataire du présent Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la Prestation touristique.

5.2 – CAPACITE

Le Contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil prévue au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires, rompre le contrat de prestation (toute

rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur) ou demander un supplément calculé selon le prorata suivant : nombre de participants présents/ capacité d'accueil.

5.3 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. Le Client remet ce bon d'échange au Prestataire dès son arrivée.

5.4 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

5.5 - INTERRUPTION DE LA PRESTATION TOURISTIQUE OU DU SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Par conséquent, le Vendeur conseille au Client de souscrire à une assurance annulation de son choix.

Art.6 – RESPONSABILITES

6.1 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

Pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

6.2 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Art.7 - ANNULLATION

7.1 ANNULLATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation, totale ou partielle, à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit (lettre recommandée en cas d'annulation totale) au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Décal constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	30€ frais de dossier
De 30 à 22 jours inclus	50% du prix retenu
De 21 à 8 jours inclus	75% du prix retenu
De 7 jours au Jour J/Non présentation	100% du prix retenu

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance.

7.2 ANNULLATION POUR CAS DE FORCE MAJEURE

Selon l'article L.211-14 du Code du Tourisme, le Client a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage, sans payer de frais de résolution, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

Art.8 - CESSIION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.9 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

9.1 MODIFICATION MINEURE

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

9.2 MODIFICATION MAJEURE

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat, le Client a la possibilité, sans préjudice de recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le Vendeur, par mail avec accusé de réception ou par lettre recommandée avec accusé de réception

- soit d'accepter la modification ou la substitution de lieux de prestations proposée par le Vendeur,
- soit de résilier sans frais le Contrat.

En cas de modification, le Vendeur proposera une prestation en remplacement de la prestation prévue, en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la prestation acceptée par le Client est de qualité inférieure, le Vendeur lui rembourse la différence de prix avant la fin de la prestation. Un avenant au Contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 7.

Art.10 – ANNULLATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard
- 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours

- 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en cas de force majeure (en raison de circonstances exceptionnelles, inévitables, irrésistibles et/ou imprévisibles).

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi, et le Vendeur décline toute responsabilité quant aux modifications de programme.

Dans tous les autres cas, comme annoncé dans l'article 9.2, le Vendeur est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 7.

Art.11 – CONDITIONS SPECIFIQUES

11.1 – HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec le petit déjeuner, ou la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

11.2 – TAXE DE SEJOUR

Sauf mention contraire, la taxe de séjour, pour l'achat d'une prestation d'hôtellerie, est incluse dans le prix de la Prestation et donc collectée par le Vendeur, qui la reversera au Partenaire.

11.3 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadreur. Le Vendeur et le Partenaire se réservent le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

11.4 - AUTRES PRESTATIONS

Les conditions particulières aux autres séjours sont adressées par le Vendeur avec la proposition et la description de la Prestation touristique. L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour certains types de Prestations (cf. Article 10)

Art. 12 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite «de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une ainsi qu'un contrat d'assurance annulation auprès d'une compagnie d'assurance de son choix. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art.13 – LITIGES

13.1 – RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48H ouvrées.

13.2 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

13.3 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 14 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients. Le Vendeur collecte et traite les données personnelles du Client pour la bonne exécution du Contrat. Le Vendeur ne communiquera donc les données personnelles du Client qu'au Prestataire qui assurera la Prestation touristique.

Les données personnelles du Client seront conservées par le Vendeur pour une durée de 3 ans.

Pour la bonne exécution contractuelle, il est indispensable que le Client communique ses données personnelles (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail...). En cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la Prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité du Vendeur.

Le Client a un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement et à la portabilité de ses données personnelles...

Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles ou toute réclamation, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 15 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions générales de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 16 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français. IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIER

Informations relatives au Vendeur :

Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan

Association loi 1901

N° SIRET : 452 639 107 00021

Code APE : 7990 Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : 071110013

Adresse : 13 rue Général Demetz - Téléphone : +33 (0)3.85.86.80.38

Assurance RCP : Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n°0000004843071104 auprès d'Axia France IARD afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière : Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST) – 15 Avenue Carnot 75017 PARIS - qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.